



Juin 2022

# RAPPORT 2021 ENTITÉ

ARTICLE 29 DE LA LOI  
ÉNERGIE-CLIMAT

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  
LEI : 969500BXTBE4U1HLLF51

Ce rapport répond aux dispositions  
du Décret d'application n°2021-663  
du 27 mai 2021 de l'article 29  
de la Loi Énergie-Climat

**Crédit  Mutuel**  
Asset Management

# SOMMAIRE

1. La démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management	4
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	12
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	15
4. Informations sur la stratégie et mise en œuvre de la politique d'engagement auprès des émetteurs	20
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	27
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'accord de Paris	29
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	37
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	42
9. Loi Rixain - introduction d'un objectif de mixité dans les SGP (société de gestion de portefeuille)	47

*Un acteur engagé depuis plus de 15 ans*



L'article 29 de la Loi Énergie-Climat annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique et a pour but de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie.

Ce document vient répondre à deux exigences majeures :

- informer les porteurs de la prise en compte dans notre stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
- inclure une information sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans notre politique d'intégration des risques de durabilité

**Crédit Mutuel Asset Management** s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport de notre entité, dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2021.

1.

LA

DÉMARCHE

ESG

DE CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

L'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour la plus grande part des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de l'ensemble de notre clientèle. L'approche ISR s'inscrit dans le cadre des principes du label d'État français.



## DE L'ANALYSE À L'INTEGRATION ESG

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des agences de notation sélectionnées (Sustainalytics, ISS ESG, Trucost), portant sur les entreprises et les États.

Pour les entreprises, ce dernier est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée d'une quarantaine d'indicateurs au sein de 15 catégories, elles-mêmes regroupées dans 5 piliers, reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat.

La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité.



### PILIER E ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

### PILIER S SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

### PILIER G GOUVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

### PILIER ES ÉCONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

### PILIER D ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHE SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

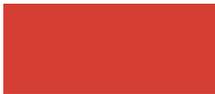
- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes

La méthodologie d'analyse « Entités Publiques » repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des valeurs universelles que sont les droits de l'homme, la démocratie, l'égalité entre citoyens, la lutte contre la corruption, le droit au travail, la lutte contre la pauvreté, la santé, la cohésion sociale, le respect des ressources naturelles de la biodiversité, le droit de vivre dans un environnement sain, la lutte contre le changement climatique... Ces valeurs se reflètent dans la sélection de 108 Indicateurs clés de performance, fournis par ISS ESG, répartis dans 9 catégories et 3 piliers.

## Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque Entité publique.

<b>ENVIRONNEMENT 40 %</b>	<b>44 indicateurs Clés de Performance</b>
Ressources naturelles	7,70 % 13 indicateurs
Énergie et changement climatique	20,70 % 10 indicateurs
Production et consommation	11,60 % 21 indicateurs
<b>SOCIAL 30 %</b>	<b>28 indicateurs Clés de Performance</b>
Santé	5,70 % 5 indicateurs
Éducation et communication	6,10 % 4 indicateurs
Travail	8,70 % 10 indicateurs
Cohésion Sociale	9,50 % 9 indicateurs
<b>GOVERNANCE 30 %</b>	<b>36 indicateurs Clés de Performance</b>
Système politique et gouvernance	17,00 % 14 indicateurs
Droits humains et libertés fondamentales	13,00 % 22 indicateurs

Pour les entreprises et les entités publiques, le modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme mensuel sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note. Ce score quantifiant leur performance extra-financière à date permet la classification des entreprises en 5 groupes distincts.

CLASSIFICATION	DESCRIPTIF	COULEUR
<b>1 = NÉGATIF</b>	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	
<b>2 = PEU IMPLIQUÉ</b>	Plus indifférent qu'opposant	
<b>3 = ADMINISTRATIF NEUTRE</b>	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	
<b>4 = ENGAGÉ</b>	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	
<b>5 = BEST-IN-CLASS</b>	Pertinence réelle Best-in-Class	

Une approche qualitative propriétaire ou analyse extra-financière est menée par le pôle ESG (Finance Responsable et Durable/FReD) afin de compléter les données quantitatives manquantes et de vérifier la cohérence des informations notamment par rapport aux entretiens effectués avec les parties prenantes et avec l'aide d'autres bases de données comme le CDP par exemple.

Au final, ce sont les conclusions de l'équipe ESG en matière de notation globale qui priment sur celles des prestataires.

La solution propriétaire d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management décrite ci-dessus apporte une aide à la décision sur plus de 7 000 émetteurs y compris États et Supranationaux pour l'ensemble de ses gestions.



## PÉRIMÈTRE DES PRODUITS FINANCIERS

L'intégration ESG se traduit dans tous les OPC (hors fonds indiciels et fonds à formule d'avant novembre 2019) a minima par la prise en compte des exclusions sectorielles (charbon, défense/sécurité) et des controverses sévères dites rouges.

Pour les OPC plus engagés, les investissements sont sélectionnés en fonction de leur score ESG.

- L'approche d'investissement ESG sans engagement significatif : les catégories Best-in-Class, Engagé et Administratif neutre, sont privilégiées.
- Les fonds labellisés ou à engagement significatif : pour les OPC labellisés ISR, la réduction de 20 % des émetteurs les moins bien notés se traduit par l'exclusion des catégories 1 et 2 de leur univers ESG investissable prédéfini. Une autorisation d'investir jusqu'à 10 % de l'OPC sur les meilleurs de la classe 2 est donnée afin de tenir compte d'un univers de départ réduit.

L'intégration ESG concerne toutes les classes d'actifs : monétaire, obligataire, actions, fonds détenus en multigestion.

## GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

La gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

**SFDR - Article 3 - Document PDF | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels ([creditmutuel-am.eu](https://creditmutuel-am.eu))**

## INFORMATION DES PORTEURS

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management s'engage à communiquer de manière transparente sur la démarche ESG auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. À ce titre, nous mettons à disposition plusieurs documents disponibles sur notre site internet :

### Pour l'entité :

[Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)

### Pour les OPC :

[Nos Fonds ISR | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)

[Particuliers - Accueil | Crédit Mutuel Asset Management - Particuliers \(creditmutuel-am.eu\)](#)

Au niveau de Crédit Mutuel Asset Management	Au niveau des OPC
Politique d'engagement/vote	Reportings mensuels des OPC articles 8 et 9
Rapport annuel d'engagement/vote	Code de transparence annuel des OPC ISR
Politique d'investissement responsable	DICI, prospectus et règlement
Rapport entité article 29 de la Loi Énergie-Climat	Rapport OPC article 29 de la Loi Énergie-Climat (OPC >500 M€)
Politique Climat	
Politique sectorielle Charbon	
Politique sectorielle Défense & Sécurité	

## LISTE DES PRODUITS ARTICLES 8 ET 9

La liste des OPC prenant en compte des critères ESG et leur part d'encours est disponible ici :

[Rapport Article 173 - Loi sur la transition énergétique - Dossier Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)

## ADHÉSION AUX LABELS, CHARTES, CODES ET INITIATIVES

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis plus de 15 ans.



En particulier, Crédit Mutuel Asset Management est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et s'engage à les respecter. Ceux-ci, fondés sur des conventions internationales reconnues, s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (environnement, social et gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissements
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations unies pour l'investissement responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité.

## Crédit Mutuel Asset Management soutient également 3 initiatives de CDP

Afin de contribuer au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique de 2°C par rapport à la période préindustrielle et de réduire pour ses investissements les risques financiers de transition vers une économie bas carbone, Crédit Mutuel Asset Management soutient trois initiatives de CDP (Carbon Disclosure Project) :

- Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique
- Accès à l'eau et sécurité hydrique
- Protection des forêts et limitation de la déforestation.

**Et encourage, depuis 2020 auprès du CDP, 1 800 émetteurs à répondre positivement à la campagne d'engagement SBTi Business Ambition for 1.5°C afin de formaliser leur engagement d'atteindre des émissions nettes nulles au plus tard en 2050.**

Notre adhésion aux travaux du **FIR (Forum de l'Investissement Responsable)** nous a permis en 2020 de participer à la promotion et recherche académique sur la transition climatique au travers du Prix FIR-PRI 2020.



**En associant nos capacités d'engagement et de vote aux sociétés membres du 30 % Club France Investor Group, notre ambition est d'accroître la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes du SBF 120 afin qu'elle atteigne au moins 30 % en 2025.** Le Club ne vise pas la mise en place de quotas obligatoires, mais soutient une approche volontaire visant à réaliser un changement significatif et durable au sein des entreprises interrogées.

Enfin, les fonds ISR, solidaires, d'obligations vertes et certains FCPE de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché : **Label ISR, Label Finansol, Label Greenfin, Label CIES, Label Relance.**



## Initiatives

	Gouvernance	Environnement	Social	Sociétal	Engagement pour la démarche de responsabilité sociale
Forum de l'Investissement Responsable FIR/Eurosif Soutien à la recherche académique / Prix FIR-PRI 2020	X	X	X	X	X
PRI (Principles for Responsible Investment)	X	X	X	X	X
CDP (Carbon Disclosure Project) Eau, CO2, Forêts SBTI campaign 2020-2021 auprès des émetteurs sur l'alignement Net 0 émission d'ici 2050		X			X
Accord de Paris (Crédit Mutuel Alliance Fédérale)		X	X	X	X
Global Investor Statement to Governments on Climate Change		X			
Green Bond Principles		X			
Vers la généralisation de la notation extra-financière	X				
Acces to Medecine				X	X
Finance for Tomorrow		X	X	X	X
30% Club France Investor Group	X		X		X
Finance for Biodiversity pledge		X			
Financial Institution Statement CBD, COP15		X			
Business for Nature's Call to action «Nature is everyone's business»		X			
Access to medicine : Investor letter to pharma companies producing COVID-19 vaccines	X			X	
Label ISR	X	X	X	X	X
Label Finansol				X	X
Label CIES	X	X	X		X
GreenFin Label		X			
Label Relance	X	X	X		X

2.

# INFORMATIONS

RELATIVES AUX MOYENS INTERNES  
DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ



## DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Crédit Mutuel Asset Management est un acteur engagé en matière d'intégration de critères ESG dans sa gestion financière. Érigé comme projet d'entreprise depuis plus de quatre années, cela se traduit sur l'ensemble de ses composantes opérationnelles.

De même, Crédit Mutuel Asset Management a très tôt souhaité disposer d'une méthodologie propriétaire en matière de notation ESG au travers de la constitution d'une équipe d'analystes et le développement d'un score ESG permettant d'apprécier, de manière indépendante, la notation extra-financière des entreprises. Ainsi, sur cette dernière année, les évolutions du score ESG a totalisé près de 600 jours-homme de développements informatiques, soit une allocation conséquente du budget alloué au plan informatique de la société. En complément, afin de conserver l'avantage concurrentiel du score ESG, ce dernier a été audité par un cabinet externe spécialisé pour bénéficier d'une analyse à l'aune des meilleures pratiques de place.

Crédit Mutuel Asset Management considère que 51 Equivalent Temps Plein sur son effectif global travaillent sur l'ESG. Pour les gérants, nous avons retenu le pourcentage d'encours de fonds article 8 ou 9 gérés sur l'encours total. Pour les juristes, nous avons retenu le temps passé sur la transformation des fonds en article 8/9 ou ISR. Pour le Contrôle Permanent et Conformité, nous avons retenu le temps passé à la production/suivi/contrôle des éléments liés à la finance durable et responsable, ou encore, pour la MOA, la production d'outils dédiés. Enfin, pour la Direction des Relations Distributeurs, il a été retenu le pourcentage de temps passé sur l'extra-financier globalement (incluant SFDR, Position-Recommandation AMF 2020-03 et tout autre contenu ESG).



Société de gestion	ETP ESG	ETP total	%	Commentaires
Crédit Mutuel Asset Management	51	259	19,69 %	
Crédit Mutuel Gestion (Délégation financière)	0	172	0 %	Tous les fonds délégués sont en article 6 SFDR et catégorie 3 AMF 2020-03
Dubly Transatlantique Gestion (Délégation financière)	1,56	52	3,00 %	Tous les fonds délégués sont en article 6 SFDR et catégorie 3 AMF 2020-03
<b>Total ETP</b>	<b>53</b>	<b>483</b>	<b>10,88 %</b>	

Les budgets consacrés au domaine de l'ESG se détaillent de la manière suivante (en montant et en % d'encours globaux s'élevant à 74,1 milliards d'euros au 31/12/2021) :

Domaine	Budget Consacré (en € HT)	% rapporté aux encours globaux
Données ESG	829 800	0,0011 %
Recherche et développement	711 790	0,0010 %
Prestataires externes (hors fournisseur de données)	98 500	0,0001 %
Formations	117 503	0,0002 %
<b>Total</b>	<b>1 757 593</b>	<b>0,0024 %</b>

## ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Il faut distinguer les formations suivantes :

### 1/ Celles participant à la montée en compétence des collaborateurs en matière d'ESG. La formation SFAF entre dans ce champ.

La SFAF a formé en 2021 nos collaborateurs gérants et ceux directement concernés par l'analyse extra-financière par les critères ESG. Cette formation a duré 1,5 jour. Elle s'articulait autour de 3 axes : l'introduction à l'analyse extra-financière, les enjeux de l'analyse extra-financière et les éléments de l'analyse de la Gouvernance. 80 collaborateurs ont été formés.

Notre filiale Crédit Mutuel Gestion est en train d'adapter cette formation à ses propres collaborateurs afin de pouvoir diffuser également cette formation auprès de cette population.

Par ailleurs, Dubly Transatlantique Gestion a également organisé une journée de formation avec Novethics sur la Taxonomie, portant notamment sur les moteurs et la pratique de la finance durable, ses aspects réglementaires ainsi que les nouvelles tendances et la dynamique du marché de la gestion collective.

### 2/ Celles pouvant être apparentées à de la sensibilisation Éco-citoyenne.

En 2020/2021, nous avons également formé la totalité des collaborateurs de Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Gestion à la Fresque du Climat. En 2021, Crédit Mutuel Asset Management a poursuivi sa formation à la Fresque du Climat en formant 188 collaborateurs et 200 collaborateurs de Crédit Mutuel Gestion.

En outre, dans le cadre de notre plan d'action RSE, nous avons organisé deux conférences à destination de l'ensemble des collaborateurs de Crédit Mutuel Asset Management et de Crédit Mutuel Gestion, en vue de les sensibiliser aux thématiques suivantes :

- Biodiversité
- Obsolescence programmée

Ces conférences visent entre autres à promouvoir au quotidien les écogestes et à enrichir les approches ESG des métiers liés à la gestion. Entre 80 et 100 collaborateurs ont assisté à ces conférences.

3.

# INFORMATIONS

RELATIVES À LA DEMARCHE DE PRISE EN  
COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA  
GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ



## CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'instance de gouvernance est représentée par le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management qui compte 7 membres et qui se réunit hebdomadairement. Ses membres se composent comme suit :

- La Directrice Générale
- Le Directeur Général Adjoint
- La Directrice des Gestions
- Le Directeur des Risques
- Le Directeur Relations Distributeurs
- Le Directeur Services Supports
- La Directrice des Ressources Humaines



La diversité des connaissances et expériences de ses membres en termes d'ESG permet d'assurer une supervision accrue de la démarche ESG de Crédit Mutuel Asset Management. De surcroît, les membres du COMEX suivent régulièrement des formations et/ou conférences sur différents thèmes liés à l'ESG, parmi lesquelles :

- Formation SFAF sur l'analyse extra-financière
- Fresque du climat
- Formation biodiversité
- Conférences sur l'économie circulaire
- ...

Par ailleurs, les membres du COMEX sont directement impliqués, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Asset Management. À titre d'exemple, l'implication des membres du COMEX sur la thématique ESG s'est traduite par :

- La construction d'une fonction Finance Durable et Responsable.
- Le développement des volets de la politique d'investissement responsable, allant des politiques sectorielles et méthodologies d'évaluation ESG, jusqu'à la définition de la politique climat carbone, en passant par la démarche d'engagement actionnarial et suivi des controverses.
- La mise en place d'une base ESG d'aide à la décision destinées à la gestion, ainsi qu'un puits de données ESG pour alimenter les outils de gestion.
- La mise en œuvre de nouvelles fiches fonds pour une meilleure information des porteurs sur les critères extra-financiers.
- La construction des plans de contrôle permettant de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des différents Labels ISR/ESG.
- Une participation et contribution aux sujets AFG en matière de Finance Durable et Responsable.
- La déclinaison des ambitions fortes en matière de classification 8 et 9 SFDR des fonds avec notamment le lancement de nouveaux produits article 9 et fonds à impact ou encore la labellisation de nouveaux fonds.

**Crédit Mutuel Asset Management a adapté son organisation et sa gouvernance pour intégrer progressivement les critères ESG. Le dispositif de supervision de la stratégie ESG s'appuie sur une comitologie dédiée permettant notamment des remontées d'informations à la direction :**

#### **Comité bimensuel**

Le Comité bimensuel relatif à la finance durable et responsable auquel participent les responsables des différents pôles de gestion, le responsable RSM et la responsable du pôle FReD afin d'échanger sur les enjeux extra-financiers des valeurs d'actualité.

#### **Comité des exclusions**

Le comité des exclusions se réunit sur demande du pôle FReD. Il est composé de représentants de la Direction Générale, de la directrice de la Gestion, du responsable RSM et de la Direction des Risques. Il statue sur la validation des exclusions proposées par le pôle FReD après analyse des controverses.

#### **Comité hebdomadaire**

Les Comités hebdomadaires du pôle FReD qui permettent notamment de présenter les analyses extra-financières réalisées par l'équipe et de statuer sur les notations des émetteurs.

#### **Comité RSE**

Un Comité RSE trimestriel composé de la Direction Générale, du Directeur des Gestions, du Directeur des Risques, du service Finance Responsable et Durable, du pôle Responsabilité Sociale et Mutualiste a été mis en place afin de suivre la déclinaison opérationnelle des politiques sectorielles.

Ses missions :

- Statuer sur les entreprises concernées par les différentes politiques sectorielles,
- Valider le plan de sortie d'une entreprise de l'univers d'investissement et des fonds/mandats gérés,
- Diffuser un compte rendu de réunion et un relevé de décisions à la Direction des Gestions et à la Direction des Risques.

#### **Comité Contrôle et Conformité**

Le Comité Contrôle et Conformité constitue l'instance de restitution des travaux de contrôle menés. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et du Responsable du Contrôle des Risques. Il se réunit trimestriellement. Le RCCI informe le Comité du taux d'efficacité du suivi des ratios intégrant notamment les contraintes ESG, le suivi des listes d'interdiction des valeurs controversées et des politiques sectorielles.

#### **Comité des Risques**

Le Comité des Risques est l'instance de restitution des travaux menés en matière de gestion et de suivi des risques financiers, de durabilité et opérationnels. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et le Responsable du Contrôle des Risques. Le risque de durabilité, partie intégrante de la gestion des risques, peut être abordé à l'ordre du jour du Comité des Risques. La fréquence de réunion est trimestrielle.

## INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le premier établissement de crédit à s'être doté du statut « d'entreprise à mission ». À ce titre, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans cette démarche, s'appuyant notamment sur les comités faïtiers en charge au niveau des instances de direction des nominations et des rémunérations au sein des entités du groupe.

Consciente de l'exigence en matière de diversité dans le fonctionnement des instances de surveillance, le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Asset Management respecte les règles de parité, même si légalement, au titre de 2021, elle n'est pas soumise à la Loi Copé-Zimmermann. En effet, comprenant huit administrateurs, l'écart entre les femmes et les hommes n'est pas supérieur à deux.

En complément, afin de répondre collectivement aux enjeux de l'entreprise, en intégrant une répartition opportune des savoirs, les administrateurs non-indépendants sont des dirigeants exécutifs bancaires-assurances, ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts permettant d'apporter des expériences et des compétences complémentaires, notamment sur les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Quant aux administrateurs indépendants, soit 25 % du conseil, ils disposent, compte tenu de leur fonction et de leurs autres mandats, de dispositions pour accompagner l'entreprise sur les enjeux en matière de Responsabilité Sociale Mutualiste. La répartition par classe d'âge des membres du conseil fait ressortir de manière appropriée une représentation d'administrateurs sur l'ensemble des piliers<sup>1</sup>. Enfin, le taux moyen annuel de participation aux conseils est élevé, dépassant les 70 %.

En matière de supervision des rémunérations variables, une présentation des règles est réalisée annuellement auprès du conseil d'administration de la société. À ce titre, ces mécanismes s'inscrivent dans le strict respect de la politique de rémunération variable du groupe dont l'instance faïtière est le Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En particulier, sur 2021, chaque membre du Comité Exécutif disposait d'objectifs en matière de critères ESG ou de Responsabilité Sociale Mutualiste.

<sup>1</sup> Les piliers vont de membres dont l'âge est : (i) inférieur à 39 ans, (ii) entre 40-49 ans, (iii) entre 50-59 ans et supérieur à 60 ans.

**La politique de rémunération** vise à se conformer à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des actifs gérés et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Par conséquent, cette politique n'encourage pas des prises de risque inadéquates avec les directives de la société de gestion et les attentes des investisseurs. Le personnel identifié est soumis à des responsabilités particulières en matière de respect des règles de risques et de conformité, notamment dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des risques de durabilité.



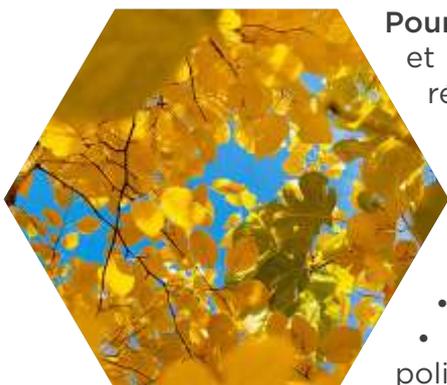
Crédit Mutuel Asset Management suit en particulier les volets suivants concernant sa **Politique de Rémunération** :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité) ;
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

**Pour mesurer les performances des gérants**, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évaluées sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50 % et sur la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50 %.

L'évaluation globale comprend des critères de durabilité :

- L'évaluation quantitative porte à parts égales sur 1 an et 3 ans ;
- L'évaluation qualitative intègre des critères tels que le respect des politiques sectorielles groupe, le respect des processus de gestion ISR ou en intégration ESG matérialisés par la rédaction de contrôles de premier niveau (C1N).



# 4. INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE  
DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT  
AUPRÈS DES ÉMETTEURS



## PÉRIMÈTRE DES INVESTISSEMENTS ET PRODUITS CONCERNÉS

La politique de vote et l'exercice des droits de vote concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le Conseil de Surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel.

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l'annonce de l'Assemblée Générale ou à la record date (selon le droit local).



## LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Crédit Mutuel Asset Management définit ses principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elle exerce ses droits de vote, néanmoins elle peut prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer son droit de vote, notamment sur les entreprises de plus petite taille. Par ailleurs, elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management accorde une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit au nom de ses clients et des fonds dont elle est la Société de gestion de portefeuille.

Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque.

L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management.



Les principes de la politique de vote  
de Crédit Mutuel Asset Management  
sont les suivants :

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise

Ces principes sont détaillés dans la Politique de vote et d'engagement publiée sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>

## LE BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

De bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnement, gouvernement d'entreprise ne peuvent que contribuer à renforcer la pertinence des enjeux de l'entreprise, sa situation financière, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. La politique d'engagement fait ainsi le lien, de façon directe, avec la politique de vote.

Dès lors, Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche holistique couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociaux, environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

Crédit Mutuel Asset Management mène deux types de dialogues :

- Engagement ponctuel, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- Engagement structuré sur la base d'un questionnaire commun auprès de sociétés européennes.

Investisseur actif, Crédit Mutuel Asset Management a pour objectif d'inviter, par un questionnement constructif, aux meilleures pratiques de gouvernance, sociales et environnementales. Cela passe par une meilleure transparence, la mise à disposition de données de qualité et l'intégration de la RSE dans la stratégie long terme des entreprises.

Toutes les thématiques ESG et controverses peuvent être abordées. Les moyens alloués sont proportionnels à la matérialité de l'enjeu pour les fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management.

Notre approche, au travers d'un dialogue constructif, est de conduire l'émetteur vers de bonnes pratiques et non de le sanctionner. Nous leur faisons part de nos attentes de long terme, tout en prenant en compte leur spécificité et leurs contraintes propres. Néanmoins, des procédures d'escalade peuvent être enclenchées si l'entreprise cible s'abstient de répondre ou n'engage pas les moyens appropriés pour traiter les problèmes ou faiblesses identifiés. Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas.

## LES ACTIONS POUR L'EXERCICE 2021

Le climat est très largement la priorité des investisseurs internationaux (86 %, source ISS ESG 12/2022) et reçoit maintenant un soutien considérable lors des dépôts de résolution par les actionnaires ; cependant les droits humains, l'égalité homme/femme et la biodiversité occupe également des places prépondérantes respectivement 47 % et 43 % des sujets d'engagement.

**Crédit Mutuel Asset Management a pour sa part, en matière d'engagement actionnarial, sélectionné des thématiques diverses à la fois novatrices et différenciantes, en lien avec la stratégie et les objectifs fondamentaux et de transition des entreprises.**

De ce fait, de premiers travaux en amont des Assemblées Générales ont concerné les thématiques suivantes :

### Pilier Environnemental

- Fuite des fluides frigorigènes
- Matière recyclable et recyclée
- Stratégie climat
- Devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement du bœuf

### Pilier Social

- Parité Homme/Femme au Comité de direction
- Bien-être du salarié

### Pilier Gouvernance

- Composition des Conseils d'administration

Ces thématiques (environnement, économie circulaire, neutralité carbone, approche sociale et de l'équilibre au sein de la gouvernance) ont pour vocation à être suivies dans le temps sur les émetteurs concernés (secteur de la distribution, des énergies hydrocarbures et renouvelables, des services et de l'automobile et plus spécifiquement 11 émetteurs pour un montant à date de plus de 1,3 Md € de détention).

Pour compléter, au travers de l'initiative Club 30 %, nous avons notamment décidé de nous engager collectivement auprès du réassureur Scor Group en raison de l'écart entre le pourcentage de femmes au sein de l'effectif (47 % de l'effectif total) et leur représentation au niveau de la direction et de l'exécutif (30 % à des postes de direction, 19 % à des postes de cadres de catégorie supérieure et seulement 10 % au niveau du Comité exécutif). Nous avons apprécié que sur la proposition de la direction, le conseil d'administration du groupe ait décidé de fixer un objectif de 30 % d'ici 2025 (20 % en 2021). Enfin, afin de constituer un solide vivier de talents féminins seniors, le Conseil d'administration a également décidé de fixer un objectif supplémentaire de 27 % de femmes parmi les Global Partners, Senior Global Partners et Executive Global Partners d'ici 2025, contre 19 % aujourd'hui.

L'année prochaine, nous accorderons une attention particulière aux résultats de l'audit externe sur la diversité et l'inclusion conduit en 2021 par le groupe, afin de mesurer les progrès réalisés en termes de représentation féminine à chaque niveau de l'entreprise.

**Par ailleurs, l'analyse extra-financière a donné lieu à des échanges annuels sur les points suivants :**



	Thématique soulevée	Statut		
		en cours	abouti	
<b>Air liquide</b>	Gouvernance	Séparation des pouvoirs, rémunération des dirigeants		X
<b>Amazon</b>	Social	Transparence sur taux d'accident, turn over, climat interne et pratiques anticoncurrentielles	X	
<b>AXA</b>	Gouvernance	Féminisation, réduction de la part des salariés actionnaires dans le capital	X	
<b>Cogelec</b>	Démarche responsable	Mise en place d'une démarche responsable portant sur tous les piliers E,S et G	X	
<b>Doc Martens</b>	Environnement, Social, Gouvernance	Recyclage matériaux, diversité, stratégie climat et émissions carbone	X	
<b>Edenred</b>	Social	Féminisation du Comité exécutif	X	
<b>Engie</b>	Environnement	Questions au management sur son nouveau plan climat et Scope 3	X	
<b>Franco-Nevada</b>	Environnement	L'extension de la mine Cobre au Panama de 80 à 100 MT en 2023-24 induit-elle l'extension de la centrale au charbon de 300 MW ?		X (non selon la société)
<b>Guangdong Investment</b>	Environnement	Stratégie de sortie de la production d'électricité au charbon (comité RSE)	X	
<b>Iberdrola</b>	Environnement	Controverse ISS « rouge » au Brésil (barrage Belo Monte) : quelle stratégie actionnariale ? Volonté de cession de la participation à terme dans l'actif controversé. Échange clos avec le passage de la controverse ISS de « rouge » à « orange »		X
<b>MGI Digital Graphic Technology</b>	Environnement, Sociétal, Social, Gouvernance	Manque de transparence des données relatives à la RSE	X	
<b>Prosus</b>	Environnement	Demande d'objectifs en matière de climat, de ressources d'énergie et de formalisation d'une démarche responsable via un comité RSE	X	
<b>Robertet</b>	Social	Demande de due diligence sur la vérification de la conformité du travail des enfants à la convention de l'OIT	X	
<b>Sanofi</b>	Gouvernance, Sociétal	Transparence sur lobbying aux USA, sur critère ESG de rémunération. Levée des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 Évolution de la R&D	X	
<b>Scor</b>	Social, Gouvernance	Féminisation du Comité exécutif et absence de transparence du périmètre de la répartition des pouvoirs	X	
<b>SEB</b>	Gouvernance	Révocation de l'administrateur FEDERACTIVE et points de divergences	X	X (administrateur)
<b>SES imagoTAG</b>	Social, Sociétal, Gouvernance, Environnement	Manque de transparence sur les données sociales, le Code d'Éthique, la rémunération du PDG et la stratégie climat		X
<b>ST Gobain</b>	Gouvernance	Rémunération de Pierre-André de Chalendar		X
<b>Steico</b>	Social, Environnement, Gouvernance	Transparence sur le ratio d'équité (rémunérations des employés et du PDG) et la stratégie climat	X	
<b>Teamwiewer</b>	Gouvernance, Environnement	Transparence sur ratio d'équité conformément à la réglementation et sur les émissions CO2 couvertes par les achats de certificats	X (sur le G)	X (sur le E)
<b>Teleperformance</b>	Gouvernance, Social	Ajustement de la politique de rémunération court et long terme, séparation des pouvoirs non encore mise en place	X	
<b>Total</b>	Environnement, Gouvernance	Demande d'objectifs climatiques ambitieux, solides et contraignants sur le développement des activités et le scope 3 mondial	X	
<b>Veolia</b>	Gouvernance	Pratique des affaires : administrateur litigieux		X
<b>Vivendi</b>	Gouvernance	Contestation de la modification des règlements administratifs de la société permettant la distribution aux actionnaires de 60 % du capital d'UMG Amsterdam		X
<b>Zur Rose Group</b>	Social, Sociétal, Gouvernance, Environnement	Transparence sur les données S, ES, G, et E. (envoi des PAI du SFDR pour sensibilisation au besoin de données).	X	



## DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Aucune modification de nos engagements en matière de politique sectorielle n'a été réalisée sur l'exercice 2021.

Crédit Mutuel Asset Management a mis en œuvre un ensemble de politiques sectorielles et notamment sur le Charbon, laquelle prévoit une sortie totale des investissements au niveau des émetteurs impliqués dans cette activité et dans ce secteur d'ici 2030. En attendant, Crédit Mutuel Asset Management exclut totalement les investissements au sein des émetteurs recensés comme « coal developer » dans la liste GCEL de l'ONG Urgewald. En outre, les acteurs recensés dans cette même liste (donc hors « coal developer ») pour leur implication dans le secteur Charbon, doivent s'inscrire dans un plan de sortie dûment validé à échéance maximum de 2030.

En matière de gestion, nous avons, sur le plan sectoriel notamment, réduit les expositions aux secteurs énergétiques et utilities.



# 5.

# INFORMATIONS

## RÉLATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



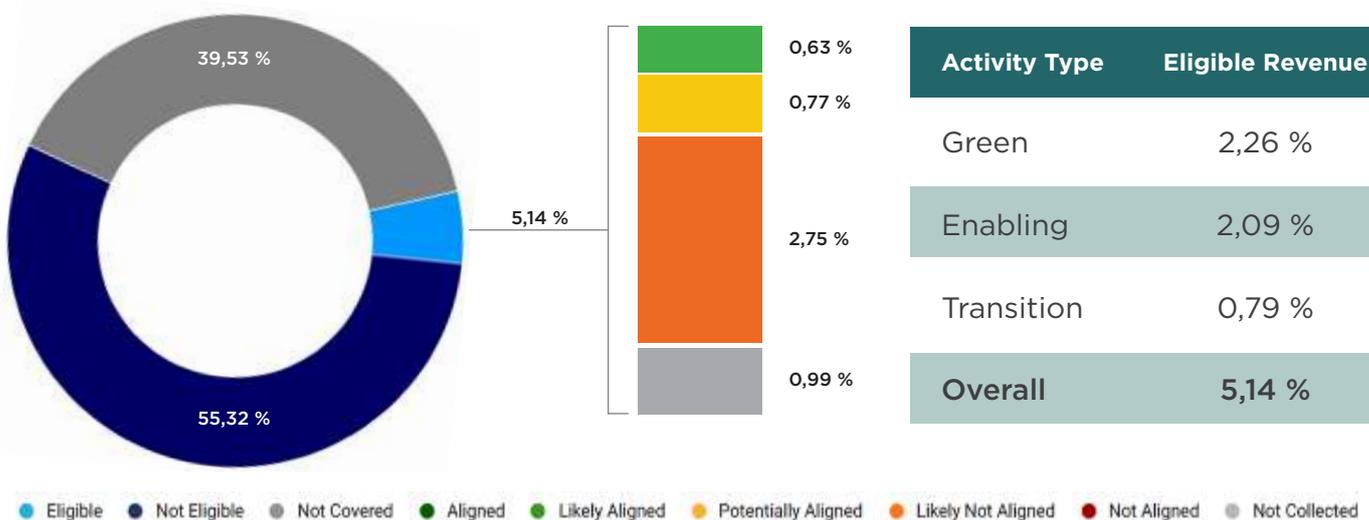
## PART DES ENCOURS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Le rapport d'alignement sur la taxonomie européenne évalue les niveaux d'alignement d'un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l'environnement définis par le texte réglementaire en déterminant l'implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant ensuite les trois étapes d'évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et des garanties sociales minimales.

Afin de répondre à la demande réglementaire sur les 2 premiers objectifs de la taxonomie européenne, Crédit Mutuel Asset Management a retenu sur le premier trimestre 2022 le prestataire ISS ESG pour calculer son niveau d'éligibilité au niveau de l'entité, la donnée n'étant pas encore accessible librement.

Les premiers résultats publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 2021, portant sur un total d'actifs gérés en titres vifs de 61,8 Mds € et un taux de couverture de 44 %, affichent un taux d'éligibilité (sur la base des chiffres d'affaires des émetteurs) de 5,14 % soit 3,17 Mds €, pourcentage composé de 4,74 % pour « l'atténuation » et 0,4% pour « l'adaptation ». Notons que la partie considérée comme « verte » par la taxonomie représente 2,26 %.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'après l'envoi de la DPEF.



Source : ISS ESG/ CM AM

**En termes de méthodologie**, jusqu'à ce que les activités des quatre autres objectifs soient définies et entrent dans le champ d'application, la solution d'ISS ESG retenue par Crédit Mutuel Asset Management se concentre sur les objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Étant donné qu'à ce stade, il existe un écart important entre la quantité de données disponibles déclarées par les entreprises bénéficiaires et la quantité et la granularité des données requises par la taxonomie de l'UE, l'essentiel des données sont estimées.

6.

# INFORMATIONS

SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC  
LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE  
LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE  
PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS



## L'OBJECTIF QUANTITATIF D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE D'ICI 2030



En accord avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

De ce fait, elle applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple, dans le cadre de sa stratégie climat, il s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15 % de l'empreinte carbone de ses investissements sur la période 2018-2023.

Dans le prolongement du plan stratégique 2018-2023, Crédit Mutuel Asset Management s'est fixé un nouvel objectif : l'empreinte carbone des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct devra diminuer à horizon 2030 d'au moins 33 % (fin 2029 par rapport à fin 2018). La mesure est effectuée sur les scopes 1+2, permettant d'éviter tout risque de double comptage. Cette dynamique de baisse de 3 % par an devra permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050.

En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur Trucost. Ce prestataire collecte les données environnementales de l'entreprise, y compris les mesures de divulgation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'utilisation de l'eau, les impacts de la pollution et l'élimination des déchets. Il recueille également des informations sur les activités commerciales des entreprises.

La source des données est multiple : rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données publiées sur les sites de l'entreprise...

En l'absence de données, un modèle d'entrée-sortie étendu combine des données d'impact avec des données macroéconomiques quantitatives utilisant les flux de biens et de services. Ce modèle EEIO permet d'estimer les impacts sur les opérations d'une entreprise et sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement mondiale.

Ce modèle mesure les impacts environnementaux par million de dollars de revenus pour chacun des 464 activités commerciales identifiées dans le système et ceci afin d'anticiper les impacts les plus significatifs pour une entreprise en fonction de ses activités commerciales.

En ce qui concerne les parts des données « carbone » estimées et réelles, nous n'avons pas l'outil permettant le calcul sur la totalité des encours détenus. Nous pouvons communiquer les chiffres issus de l'univers de notre prestataire Trucost qui sont de 75 % pour les données estimées et 25 % pour les données réelles.

## MÉTHODOLOGIE INTERNE

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas de méthodologie interne.

## QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent l'ensemble des encours de Crédit Mutuel Asset Management et de ses délégataires financiers. Ils sont mesurés par l'évolution de l'empreinte carbone des titres détenus, qui est pour l'instant limitée aux entreprises du secteur privé.

	2021	2020	2019	2018
<b>Encours examiné (euros)</b>	56 582 930 532	53 576 581 384	46 030 857 367	45 822 614 648
<b>Encours Entreprises Privées (euros)</b>	44 749 533 764	41 794 336 676	35 337 496 765	36 177 336 709
<b>Taux de couverture</b>	84,31 %	84,04 %	91,03 %	83,97 %
<b>Encours examiné (euros)</b>	37 728 331 916	35 123 960 543	32 167 723 305	30 378 109 635
<b>Empreinte Carbone (tCO2e/Meuros)</b>	45,15	77,05	79,70	110,95

Les résultats de la mise en œuvre des fonds > 500 M€ sont listés ci-dessous :

Fonds	Empreinte carbone (t CO2 / mn EUR investi, avec données Trucost 2020), scopes 1+2
CM-AM Équilibre International	52,615
CM-AM Dynamique International	48,658
Flexigestion Patrimoine	58,219
Union +	30,36
CM-AM Moneplus	11,24
Fertile Monétaire	2,97
CM-AM Obli Moyen Terme	34,51
CM-AM Solidaire Tempéré ISR	42,41
CM-AM Euro Equities	62,88
CM-AM France	90,31

## **USAGE DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Pour compléter les approches fondées sur les émissions de carbone principalement exprimées en valeur absolue (c'est-à-dire en tonne de CO<sub>2</sub>), les stratégies d'investissement s'appuient sur les mesures d'empreinte (par million € investi), l'analyse des impacts sur le cycle de vie au travers des émissions indirectes (scope 3) des entreprises, la réduction de la production et de la consommation de combustibles fossiles en conformité avec la politique sectorielle charbon définie au sein de Crédit Mutuel Asset Management et sur la recherche d'émetteurs apporteurs de solutions. Une base de données sur les émissions carbone complétée d'une base de données ESG permet de travailler sur une approche top down et une approche bottom up. C'est-à-dire soit en amont de l'investissement pour une analyse de la trajectoire, soit en aval de l'investissement au travers du pilier E de la base ESG pour une analyse de la stratégie climat.

Bien que traitée au sein de notre approche globale de notation ESG et plus particulièrement au sein de la thématique environnementale, la stratégie climat fait l'objet d'une politique indépendante afin d'avoir des métriques plus précises d'évaluation des émetteurs et de mieux cerner le degré d'exposition de ces derniers aux différentes dimensions du risque climatique dans le cadre de l'Accord de Paris.

La stratégie d'alignement à l'Accord de Paris concerne, en termes de périmètre, l'ensemble des investissements directs de Crédit Mutuel Asset Management.

## LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les principaux changements intervenus sur l'année écoulée ont été le renforcement de la mise en place de notre politique charbon au niveau des outils pré et post trade et l'élimination d'un certain nombre d'émetteurs contribuant au réchauffement climatique au sein des portefeuilles. Comme indiqué plus haut, nous avons au sein des fonds réduit nos expositions sur les émetteurs et valeurs du secteur utilities et énergétiques en raison de leur contribution au réchauffement climatique selon la mesure de l'empreinte ou de l'intensité carbone.

Enfin, nous avons renforcé en nombre d'émetteurs suivis nos travaux d'engagement actionnarial sur la transition climatique (initiatives internationales, analyse des Say on Climate et des politiques de rémunération indexées sur la politique climatique).

Au niveau des politiques sectorielles, notons la mise à jour de celle traitant du Charbon (date d'effet : mars 2022) permettant d'inclure dans le périmètre d'application les fonds de la multigestion. Par ailleurs, les processus et modalités d'application ont été enrichis (exemple : fin du statut « sous surveillance » émetteurs).

Dans le cadre de la stratégie climat, Crédit Mutuel Asset Management s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

### LES CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DES FONDS > 500 M€ :

#### **Union +**

Le renforcement des engagements ESG nous a amenés à arrêter d'acheter des émissions du secteur tabac. Sur le marché monétaire, les émetteurs concernés sont British American Tobacco, Imperial Brands et Altria. Nous avons également arrêté d'investir sur le groupe Holcim, pour des raisons de gouvernance.

#### **Flexigestion Patrimoine**

Le fonds respecte les politiques d'exclusion sectorielle mises en place pour le charbon par Crédit Mutuel Asset Management. Pour améliorer le bilan carbone du fonds, nous avons réduit significativement certaines positions sur des fonds dont l'empreinte carbone est élevée (majoritairement les fonds Value investis dans les secteurs de la chimie de base, transports aériens et matières premières, automobile) et nos positions sur le secteur pétrolier (ETF Oil & Gaz).

SUITE ...

### **CM-AM Solidaire Tempéré ISR**

Le renforcement des engagements ESG et plus particulièrement Climat au sein de Crédit Mutuel Asset Management, nous a amenés à céder plusieurs émetteurs au cours de l'exercice 2021, en particulier (Suez, Cie de St-Gobain, BP, BASF, ENEL, Engie) dont nous avons réinvesti le produit des ventes sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG tels que des émetteurs bancaires. Nous avons également cédé certaines positions dans le but de l'amélioration de la performance ESG du fonds telles que Essilor Luxottica dont l'évaluation de la Gouvernance est en retrait par rapport aux pairs.

### **CM-AM Obli Moyen Terme**

La mise en place d'une nouvelle politique ESG et plus particulièrement Climat au sein de Crédit Mutuel Asset Management, nous a amenés à céder plusieurs émetteurs au cours de l'exercice 2021 : EXXON, ENBW, CONTINENTAL, EDF, EQUINOR, WUERTH, ASAHI, PROSEGUR, LA MONDIALE, BELFIUS BANK, MIZUHO, MITSUBIDHI et SUMITOMO. Nous avons réinvesti les ventes sur des secteurs faiblement carbonés offrant en parallèle une bonne notation ESG (banques, télécom, technologie et agences publiques). Nous restons essentiellement investis sur des émetteurs de classes 3 et 4.

### **CM-AM Moneplus et CM-AM Fertile Monétaire**

Le renforcement des engagements ESG nous a amenés à arrêter d'acheter des émissions du secteur tabac. Sur le marché monétaire, les émetteurs concernés sont British American Tobacco, Imperial Brands et Altria. Nous avons également arrêté d'investir sur le groupe Holcim, pour des raisons de gouvernance.

### **CM-AM Euro Equities et CM-AM France**

Le fonds respecte les politiques d'exclusion sectorielle mises en place pour le charbon par Crédit Mutuel Asset Management. Pour améliorer le bilan carbone du fonds, des sociétés, lourdement émettrices, ont été allégées ou réduites, dont Engie par exemple ou Linde. De plus, pour tout nouvel investissement, nous vérifions l'impact carbone sur le portefeuille.

### **CM-AM Équilibre International et CM-AM Dynamique International**

Le fonds respecte les politiques d'exclusion sectorielle mises en place pour le charbon par Crédit Mutuel Asset Management. Pour améliorer le bilan carbone du fonds, nous avons réduit significativement certaines positions sur des fonds dont l'empreinte carbone est élevée (majoritairement les fonds Value investis dans les secteurs de la chimie de base, transports aériens et matières premières, automobile) et nos positions sur le secteur pétrolier (ETF Oil & Gaz).



Les actifs sous gestion couverts par cette politique concernent les investissements sur Entreprises Privées, qui représentent 79,1 % des encours investis en titres vifs.

## LES ÉVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS

La gestion des risques encadre le suivi des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers de contrôles dédiés de premier et second niveaux pour l'exercice 2021.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par le Comité RSE pour la politique sectorielle Charbon, Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade sur les investissements réalisés.

### Pré-trade

#### Objectifs :

- Limiter les risques opérationnels et de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites, l'objectif est de mettre en place un contrôle pré-trade permettant de contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites.
- Contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites, tout en laissant la possibilité au gérant de demander une « dérogation » auprès des responsables de pôle de gestion afin de gérer les éventuelles erreurs de référentiels. Ce dispositif de vérification pré-trade se décline au sein de Crédit Mutuel Asset Management en fonction des outils utilisés.

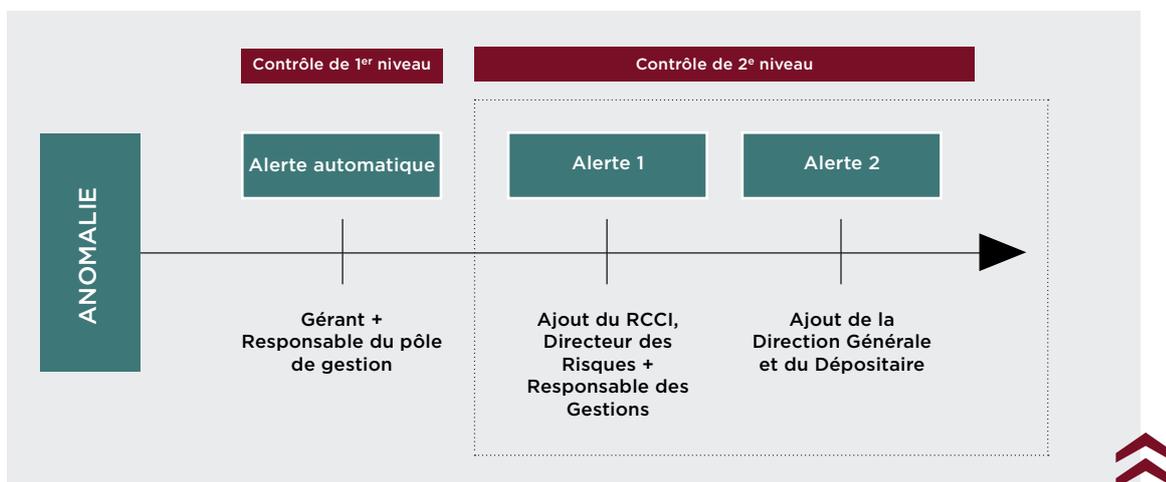
### Post-trade

#### Objectifs :

- En complément du dispositif de surveillance pré-trade, des contrôles post-trade ont été mis en place au sein de la Direction des Risques afin d'appréhender les cas de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites.
- L'objectif du dispositif est de mettre en place des règles automatisées permettant de signaler et alerter les gestions sur les valeurs interdites détenues sur les fonds du périmètre concerné par les politiques sectorielles.

## APPLICATION

- Les émetteurs interdits sont paramétrés dans l'outil de suivi des ratios réglementaires et statutaires de Crédit Mutuel Asset Management.
- Le dispositif de réaction aux anomalies de ratios est appliqué aux politiques sectorielles. Si l'anomalie détectée est réelle, le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management émet des alertes à partir de la deuxième semaine d'anomalie constatée et jusqu'à sa régularisation.



Les alertes 1 et 2 sont envoyées aux différents interlocuteurs concernés au sein des gestions et des directions de contrôle. L'alerte 2 permet également de saisir la direction de Crédit Mutuel Asset Management afin de prendre les mesures nécessaires à la régularisation de l'anomalie.

Cette procédure d'escalade s'avère être un pan de la prise en compte du risque de durabilité par les gestions et la direction.

## PÉRIMÈTRE

Ce dispositif s'applique aux fonds des sociétés de gestion suivants :

- Crédit Mutuel Asset Management,
- Crédit Mutuel Gestion (actifs en délégation de gestion),
- Dubly Transatlantique Gestion (actifs en délégation de gestion).

Deux types de fonds sont exclus du champ d'application des règles paramétrées :

- Les fonds indiciels,
- Les fonds à formule créés avant novembre 2019.

## LA FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION, LES DATES PRÉVISIONNELLES DE MISE À JOUR ET LES FACTEURS D'ÉVOLUTION PERTINENTS RETENUS

A minima, l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscriront lors de la révision du plan du groupe, soit fin 2023.

7.

# INFORMATIONS

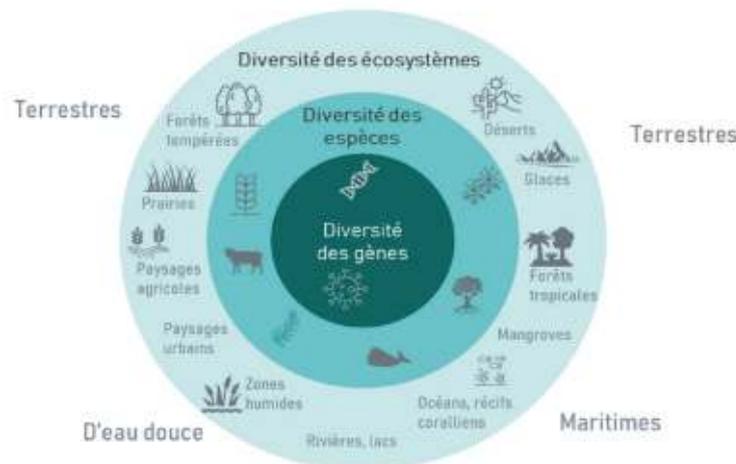
SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC  
LES OBJECTIFS DE LONG TERME  
LIÉS A LA BIODIVERSITÉ



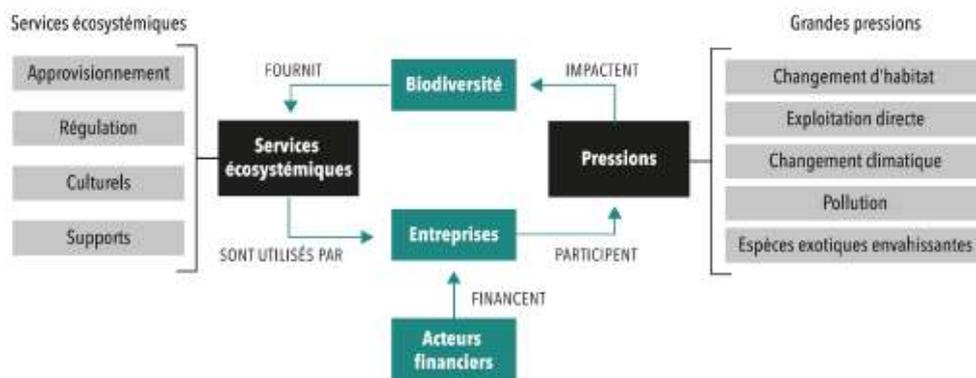
# MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ADOPTÉE LE 5 JUIN 1992

## BIODIVERSITÉ OU DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux. 75 % de la surface terrestre est significativement altérée et le coût annuel résultant de la dégradation du fonctionnement des écosystèmes atteint 5 000 milliards de dollars.



**La difficulté est de capturer les impacts les plus matériels des entreprises par secteur et de leur chaîne de valeur sur les écosystèmes.** L'historique des données est récent et de qualité faible. Les métriques sont plus simples pour calculer les conséquences du réchauffement climatique (GES) et de plus, la biodiversité est un sujet transverse, local et volatil.



Source : I Care - Liens entre biodiversité et activités économiques

Le niveau de complexité par rapport à l'empreinte climat (température) est donc supérieur sur l'analyse et la mesure d'impacts (nombre d'espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). **Et le vivant s'adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.**

In fine, il est plus coûteux de restaurer la biodiversité que de la conserver, car il existe une mémoire même si le problème est résolu.

## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ INTRINSÈQUEMENT LIÉS

Nous rappellerons qu'il faut aborder le changement climatique et la préservation de la biodiversité ensemble ; en effet les 2 thématiques constituent un même combat selon les 2 organismes scientifiques que sont le GIEC et l'IPBES. Il convient d'analyser l'impact de l'un sur l'autre y compris dans les solutions respectives, car certaines peuvent se nuire l'une l'autre (par exemple, la plantation d'arbres en monoculture présente un potentiel de séquestration de carbone trop faible par rapport au risque de destruction des terres fertiles et de la biodiversité ainsi que de l'habitat local ; la surexploitation de métaux rares nécessaires au développement de solutions renouvelables n'est pas sans impact sur la biodiversité...).

### NOTION DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

La notion de double matérialité s'impose également dans la conception du cadre de reporting. Il s'agit d'évaluer à la fois :

- La contribution et l'impact de l'activité de l'entreprise, dans laquelle l'investissement a été réalisé, sur la biodiversité,
- La manière dont les enjeux de biodiversité peuvent impacter l'activité de cette entreprise, et si cela est lié au périmètre (secteur ou zone géographique).

### AINSI...

Crédit Mutuel Asset Management entend se conformer, pour l'ensemble de ses investissements concernés, à respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

**Ambitieux pour 2030, ces objectifs, conformes aux engagements pris par l'UE dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, doivent permettre la protection d'au moins 30 % des terres et 30 % des mers à l'échelle mondiale et l'utilisation et la gestion durables des 70 % restants.**

De même, un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques liées à la biodiversité et un principe d'égalité, fondé sur **une approche inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes et des peuples autochtones, sont attendus.**

Enfin, ces objectifs s'inscrivent dans le programme de la Commission européenne de la restauration, la résilience et la protection adéquate de tous les écosystèmes de la planète d'ici à 2050.

Crédit Mutuel Asset Management pourra adresser l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP via :

- **une participation active aux initiatives internationales** comme Finance for Biodiversity Pledge ou encore Business for Nature
- **l'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure promouvant une méthodologie** de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible
- un suivi de l'ensemble de la chaîne de valeur soit les scopes 1, 2 et 3

## LA CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Gestionnaire d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management entend jouer un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel.

Ainsi, il souhaite agir sur l'orientation des capitaux favorisant la protection de la biodiversité en gérant des fonds contribuant aux solutions pour des impacts positifs sur la biodiversité ou bien en intégrant des critères biodiversité dans la démarche de sélection de leurs investissements généralistes.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse (1) encore en développement, à même d'intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel, permettant de mieux identifier et suivre les impacts biodiversité des portefeuilles d'investissement. Enfin, le dialogue actionnarial (2), mis en place de longue date au sein de l'entité de gestion, doit également rendre possible l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

**1. Pour la partie analyse,** et en accord avec ses attentes décrites précédemment, Crédit Mutuel Asset Management est en train de mettre en œuvre un outil de mesure BIA - GBS ou Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score, permettant l'étude de la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité afin d'en déduire les impacts sur celle-ci.

La méthodologie du GBS se base sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), notamment en mobilisant EXIOBASE pour les liens entre les activités et les pressions, et GLOBIO pour les liens entre les pressions et les impacts. L'outil utilise également une approche hybride en intégrant des données réelles pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir de données financières (chiffres d'affaires).

Cette approche devrait être mise en place au cours de l'exercice 2022 avec l'aide d'un fournisseur de données climatiques et de biodiversité.

Le GBS évalue les impacts en MSA.km<sup>2</sup>, la fraction de l'intégrité de la biodiversité perdue sur une surface donnée. Le MSA (Abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante et peut caractériser soit un état, soit un impact.

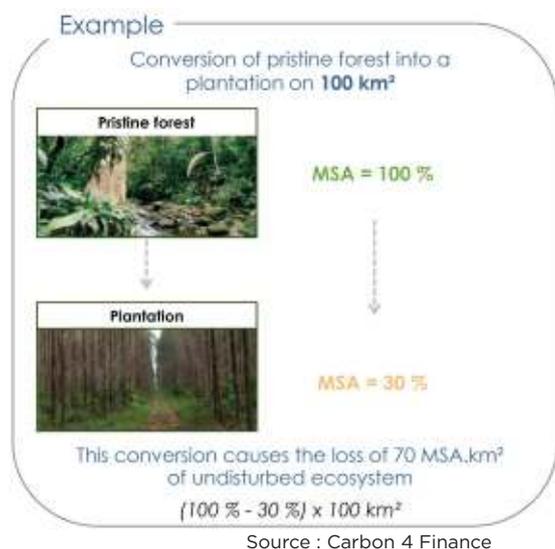
Le GBS utilise le cadre complet des scopes pour prendre en compte les impacts tout au long de la chaîne de valeur et comptabilise séparément les impacts statiques (permanents) et dynamiques (supplémentaires ou anthropiques).

Les différentes pressions retenues sur respectivement le terrestre et l'eau sont :

- « Dynamiques » soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture) ;
- « Statiques » soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. À noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne seront pas couverts par l'outil.

Ainsi, 4 compartiments d'impacts sont agrégés en un seul score dans MSAppb\* (principes : expression des impacts statiques en équivalents dynamiques et rétablissement de l'écosystème estimé à 50 ans en moyenne. En un an, les impacts statiques peuvent être considérés comme une occasion manquée de rétablissement de la biodiversité estimée à un cinquième de l'impact statique).

L'outil GBS utilise la métrique MSA qui évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %, soit la somme des impacts terrestre et aquatique à laquelle est rajoutée la somme des impacts statiques (coût d'opportunité) et celle des impacts dynamiques (impact 100 %).



Les applications envisagées vont permettre dans un premier temps le calcul de l'empreinte d'un portefeuille d'actifs financiers au travers de l'empreinte biodiversité des entreprises détenues dans leur globalité, y compris l'empreinte le long de la chaîne de valeur. **Ce travail contribuera à la recherche et sélection des entreprises les plus respectueuses de la biodiversité.**

**2. Cependant,** la difficulté d'avoir une analyse au niveau de chaque entité et de pouvoir analyser leurs objectifs sur la biodiversité résulte à date **d'une forte volatilité dans les mesures. Crédit Mutuel Asset Management inscrit donc également un effort de pédagogie et de transparence sur les méthodologies de mesure d'empreinte retenues au travers de son engagement actionnarial avec les entreprises** (restrictions sur les secteurs des pesticides, OGM, déforestation..., changement du choix d'approvisionnement en matériaux, de pratiques de production, de l'écoconception, de l'utilisation des sols selon les températures, des aménagements...).

## L'INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Comme vu ci-dessus, la mesure de l'empreinte biodiversité devrait être mise en place courant 2022. Elle concernera les OPC de plus de 500 M€ dans un premier temps et s'étendra aux autres ensuite. Les outils d'analyse sont toujours en développement. Encore peu communiquées par les émetteurs, les données sont estimées par modélisation à partir de moyennes de secteur.

8.

# INFORMATIONS

## SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

### **Dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lequel est dupliqué au sein de Crédit Mutuel Asset Management**

- Le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne.
- L'organisation du dispositif de contrôle du groupe est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité repris au sein de la Direction des Risques et le contrôle périodique.

### **Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux de contrôle**

- des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- des contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques.
- Le 3<sup>e</sup> niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).



## LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES ESG

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif d'intégration du risque de durabilité s'articule autour des 6 volets suivants :



La cartographie des risques de Crédit Mutuel Asset Management intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG.

Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes d'atténuation viennent compléter le plan de contrôle existant. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles.
- Une supervision des contrôles de premier niveau est réalisée par le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management (obligation de superviser à minima 25 % des tâches de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les tâches de contrôle de premier niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 16. Les tâches de contrôle de second niveau mises en place pour couvrir les risques de durabilité sont au nombre de 17.

La gestion des risques de durabilité est décrite dans la Politique d'intégration des risques de durabilité, conformément à l'article 3 du SFDR, publiée sur le site de Crédit Mutuel Asset Management :

**SFDR - Article 3 - Document PDF | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)**

## LES PRINCIPAUX RISQUES ESG

La hausse des températures anticipée à horizon 2100 affecte dès aujourd'hui les actifs mondiaux, qu'ils soient financiers ou matériels sur l'ensemble des secteurs d'activité. Les valorisations de ces actifs sont d'ores et déjà impactées par des risques, exogènes et d'intensité variable, identifiés selon 2 axes :

### Risques physiques

**Il s'agit des risques résultant des dommages directement causés par des phénomènes climatiques ou météorologiques. Dans cette catégorie, on peut distinguer :**

- Risques aigus : catastrophes naturelles, tempêtes, ouragans, inondations
- Risques chroniques : élévation du niveau de la mer, vague de chaleur répétée, disparition de certaines ressources (eau) au sein de Crédit Mutuel Asset Management en fonction des outils utilisés.

### Risques de transition

**Ce type de risque résulte de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone et de ses effets sur les acteurs économiques. On peut distinguer :**

- Risques juridiques et réglementaires pour un horizon de temps dit de court terme : prix du carbone, hausse des litiges
- Risques technologiques pour un horizon de temps dit de moyen terme : innovation, rupture technologique rendant obsolète la technologie précédente
- Risques de marché pour un horizon dit de court terme : variation du prix de certaines matières premières devenues rares, rejet de certains produits/modes de production par le public
- Risques de réputation à tout moment : dégradation de l'image de marque d'une société impliquée dans une controverse de type environnemental/climatique

**En ce qui concerne les risques à caractère émergent**, les actifs bloqués ou « stranded assets » sont des actifs pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou d'une transformation en « passifs » non anticipée ou prématurée, du fait de la transition climatique vers une économie bas-carbone.

L'exposition d'un portefeuille à de tels actifs passe par la mise en évidence des sociétés ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles. Les actifs potentiellement bloqués sont identifiés à mesure que les économies prennent les mesures nécessaires pour se rapprocher de l'objectif 2 degrés. Les secteurs d'activité concernés sont :

- Extraction (pétrole, gaz naturel, sables bitumineux, NGL, charbon, lignite...) ainsi que toute activité de support à ces opérations
- Production d'électricité à partir de ces combustibles fossiles

#### Projet d'analyse des risques physiques

Un outil d'analyse des risques physiques est en cours de déploiement au sein de l'entité. La métrique Value at Risk permettra de quantifier la valeur à risque financière actuelle et anticipée du portefeuille résultant de l'exposition des émetteurs individuels aux risques physiques.

Cette évaluation s'appuiera sur les travaux d'un prestataire externe et permettra une segmentation tant sectorielle que géographique.

L'appréciation quantitative de l'impact financier de ces risques se fera au niveau de l'ensemble des actifs sous gestion directe.

#### Projet d'analyse des risques de transition

L'entité étudie actuellement les travaux des prestataires externes permettant la mesure des impacts financiers liés aux risques de transition.

Cet outil permettra d'estimer notamment l'impact de l'introduction d'un prix carbone, selon le scénario étudié, sur la rentabilité des émetteurs/entreprises.

Le périmètre concernerait les OPC investis en titres vifs gérés financièrement par Crédit Mutuel Asset Management.

## LA FRÉQUENCE DE REVUE DU CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques (politique de gestion des risques, la cartographie des risques et le plan de contrôle) est revu systématiquement et globalement à fréquence annuelle. Cependant, ce cadre évolue également au fur et à mesure des avancées des chantiers en lien avec l'ESG et notamment la mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

## LE PLAN D'ACTION VISANT À REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES

Les plans d'action permettant de réduire l'exposition aux principaux risques sont dépendants de la complétude et de l'application du plan de contrôle sur les risques identifiés ainsi que de la comitologie décrite dans la partie 3 pour leur application (Comité contrôle conformité et Comité des risques).



## ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS DES RISQUES ESG

Crédit Mutuel Asset Management prospecte actuellement pour disposer de cette estimation à terme (cf. supra) devant être pertinente et fiable.

9.

# LOI RIXAIN

INTRODUCTION D'UN OBJECTIF  
DE MIXITÉ DANS LES SGP (SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE PORTEFEUILLE)



## **LOI RIXAIN, INTRODUCTION D'UN OBJECTIF DE MIXITÉ DANS LES SGP (société de gestion de portefeuille)**

Crédit Mutuel Asset Management totalise, au 31 décembre 2021, 42 % de femmes et 58 % d'hommes. Parmi ces 259 collaborateurs, nous comptons 45 gérants et responsables de gestion et 11 collaborateurs participant à des comités divers (Comité d'investissement, Comité solidaire, Comité émetteurs, Comité allocation, Comité RSE et Comité d'exclusion). Parmi les collaborateurs prenant des décisions d'investissement, nous avons 20 % de femmes et 80 % d'hommes.

Crédit Mutuel Asset Management souhaite tendre vers la réduction de l'écart entre le rapport hommes/femmes des collaborateurs représentés dans les comités (et/ou prenant des décisions d'investissement) et celui de l'ensemble des effectifs.

Le turn over au sein de la gestion reste limité. Par conséquent, les recrutements de manière globale, et donc plus particulièrement de femmes, s'avèrent peu nombreux.

L'index égalité hommes/femmes de Crédit Mutuel Asset Management progresse d'année en année. Il était de 82/100 en 2020 et de 87/100 en 2021.

**Le COMEX de Crédit Mutuel Asset Management ne comptait aucune femme en 2018. Il en compte aujourd'hui 43 %.**



Retrouvez-nous sur  
[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Crédit Mutuel Asset Management  
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Société anonyme au capital de 3 871 680 €  
Société de gestion de portefeuille - SGP  
N° d'agrément AMF : GP 97-138  
Siège social et bureaux Paris : 4, rue Gaillon 75002 Paris  
Bureaux Strasbourg : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg  
RCS Paris 388 555 021  
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021  
Code APE 6630 Z

JUIN 2022

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite  
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

